



Suppression d'une prime

Par **Luz555**, le **10/07/2019** à **09:14**

Bonjour !

Le directeur veur supprimer la prime ASG, qui nous est payé intégralement depuis plus de trois ans, en a t-il le droit ?

Une prime est versée aux aides-soignants et aides médico-psychologiques détenteurs d'une attestation de suivi de l'intégralité de la formation spécifique à la fonction d'assistant de soins en gérontologie et exerçant cette fonction dans une unité cognitivo-comportementale, une unité d'hébergement renforcée, un pôle d'activités et de soins adaptés.

Merci pour votre réponse

Mes recherches n'ont rien données, je n'arrive pas à trouver de réponses claires

Par **Prana67**, le **12/07/2019** à **17:40**

Bonjour,

Pouvez vous préciser comment cette prime a été instaurée? (CC, décision de l'employeur, accord d'entreprise, etc)

Dans tous les cas une prime peut être remise en cause. Selon la façon que ça a été mis en place la procédure ne sera pas la même. Bien sur les salariés peuvent mettre un rapport de force en place pour garder ou améliorer leurs acquis.

Par **P.M.**, le **12/07/2019** à **18:37**

Bonjour,

Si la prime est prévue au contrat de travail ou par avnant ou par Convention ou Accord collectif, l'employeur ne peut pas la supprimer unilatéralement, s'il s'agit d'un usage, il doit respecter la procédure exposée dans [ce dossier](#)...